

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-25**

**Objet : Avenant au contrat enfance jeunesse.**

**Rapporteur: Mme BORI**

Par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville de Metz et La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Ce contrat conclu pour la période 2011-2014, comporte un volet enfance piloté par le CCAS et un volet Jeunesse (restauration scolaire et périscolaire) piloté par la Ville.

Le Contrat Enfance Jeunesse permet le cofinancement par la CAF des activités périscolaire et restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques messines.

La réforme des rythmes scolaires, mise en place dès septembre 2013, nécessite un réaménagement du temps d'accueil périscolaire :

- trente minutes d'activité supplémentaire pour les 1000 enfants accueillis chaque soir.
- ouverture de 300 places dans les structures périscolaires.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse portant sur un financement prévisionnel de 50 000€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

VU le contrat enfance approuvé par délibération du 30 juin 2011, et son avenant en date du 25 octobre 2012,

**CONSIDERANT** la volonté Municipale d'offrir un service professionnalisé de qualité à toutes les familles messines,

**CONSIDERANT** la mise en place en septembre 2013 de la réforme des rythmes scolaires,

**CONSIDERANT** l'opportunité de poursuivre le partenariat engagé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse et tout document contractuel se rapportant à cette opération,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative  
Commissions : Commission de l'Enseignement  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41    Absents : 14                    Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**